**Le chemin vers le havre sûr**

1. Mets tes revendications sur papier et envoie-nous la liste!
2. Choisis la forme de ton intervention politique.
	1. Motion: sert à charger le gouvernement fédéral ou cantonal, ou les autorités communales, de prendre des mesures.
	2. Postulat: sert à charger une instance politique d’examiner l’opportunité d’édicter une loi ou de prendre une décision ou une mesure concernant un cas précis.
	3. Interpellation: sert à demander de fournir des informations sur des événements ou questions importantes de politique intérieure ou extérieure concernant la Confédération.
	4. Question: sert à demander de fournir des informations sur des événements ou questions importantes de politique intérieure ou extérieure.
3. Rédige ton intervention en fonction de la forme choisie. SEEBRÜCKE possède des archives où tu trouveras des modèles pour les différentes interventions.
4. Dépose ton intervention auprès de l’instance politique compétente. Le texte sera mis à l’ordre du jour en fonction de l’urgence.
5. Le débat et le vote ont lieu dans l’instance politique en question.
6. Après coup, une évaluation permet d’envisager les prochaines étapes possibles.

SEEBRÜCKE Suisse peut soutenir et accompagner ton travail par une pétition, une manifestation ou un communiqué de presse.

De nombreuses villes et communes s’opposent à la politique de fermeture des frontières de la Confédération, et souhaitent accueillir davantage de personnes en exil que celles qui leur sont attribuées. La Suisse en est capable!

Toi aussi, tu peux démontrer qu’une politique migratoire solidaire prend sa source dans les villes et les communes!

En cas de question, ou si tu as besoin d’aide pour une intervention politique, n’hésite pas nous contacter: schweiz@seebruecke.org